

Castillet : les 650 ans

Concours artistique

Organisateur

Ville de Perpignan – Direction de la Culture – Service des musées

Thème

1368, la date du plus ancien document connu à ce jour où il est fait référence au Castillet. Une origine diffuse, peut-être plus ancienne, mais qui nous incite à célébrer ce 650^e anniversaire du monument emblématique qu'est le Castillet.

Depuis son premier usage comme porte de la ville, de plus en plus fortifiée, jusqu'à la forme que nous lui connaissons aujourd'hui, le Castillet s'est adapté à l'évolution de Perpignan, toujours intimement lié à elle.

Tour à tour point d'accès à la cité, prison et caserne ou caserne et prison, puis foyer du soldat avant d'accueillir les archives municipales puis le musée Casa Pairal, autrement dit la mémoire de la ville, le Castillet a endossé de multiples rôles.

Il a traversé le temps des royaumes, des empires et des républiques, tantôt lieu de contrôle, tantôt lieu d'échange, tantôt lieu d'incarcération, et il apparaît aujourd'hui comme un symbole puissant d'un territoire, d'une histoire, d'une culture.

Alors oui, 650 ans, c'est un abîme, vertigineux par le temps écoulé mais aussi par la portée des actes qui ont décidé du sort et des vocations de l'édifice.

Nous vous proposons, aujourd'hui, d'exprimer artistiquement votre perception de ce monument, de le représenter tel qu'il est ou de l'interpréter selon votre imagination.

Dates et lieu

- Lancement du concours 1^{er} septembre 2018
- Limite de réception des candidatures 9 novembre 2018
- Lieu d'exposition Verrière de l'hôtel Pams
18 rue Emile Zola
66000 Perpignan
- Dates de l'exposition du 23 novembre au 6 janvier 2019

Déroulement du concours

Sélection

Un jury examinera les œuvres présentées afin d'en sélectionner vingt.

Composition du jury :

- Maire adjoint délégué à la Culture
- Conseillère municipale déléguée au Patrimoine
- Conseiller municipal délégué à l'Animation du patrimoine
- Directeur de la Culture
- Directrice du Patrimoine
- Directeur du Musée Castillet / Casa Pairal
- Directrice du Musée d'art Hyacinthe Rigaud
- Personnalité qualifiée : Présidente du Cercle Rigaud, association des Amis du Musée d'art Hyacinthe Rigaud

Exposition

Les vingt œuvres retenues par le jury seront exposées à l'hôtel Pams, salle de la Verrière, du 23 novembre 2018 au 6 janvier 2019.

Règlement du concours

Participation

Pour participer, les candidats devront être âgés de plus de quinze ans et résider dans le département des Pyrénées-Orientales.

La participation au concours est gratuite.

Œuvre

- *Médium* : les œuvres seront réalisées à partir de tous types de matériaux et de techniques d'arts plastiques (peinture, photographie, collages...) et devront pouvoir être accrochées aux murs par un système d'accroche inclus dans la pièce (œuvre elle-même, cadre).
- Les œuvres seront murales et leurs formats devront être compris entre 50x65 cm minimum et 100x70 cm maximum.
- Hormis les sculptures, les œuvres doivent être encadrées (bois naturel si possible) Chaque œuvre doit être identifiée par son titre, sa date, sa valeur et le nom, l'adresse, le téléphone et le mail du participant.
- Chaque œuvre est accompagnée d'un texte explicatif.
- Les œuvres adressées dans le cadre du concours doivent être des exemplaires originaux et non des copies
- Toute œuvre non conforme aux critères énoncés ci-dessus ne sera pas présentée au jury.

Déroulement – Dates clés

- Limite de réception des candidatures : **9 novembre 2018**
- Sélection par le jury entre le 12 et le 16 novembre 2018
- Les 20 lauréats seront informés par courriel le 19 novembre au plus tard.
- Inauguration de l'exposition : le vendredi 23 novembre 2018

Logistique

Les frais de transport des œuvres sont à la charge des participants.

Les œuvres emballées devront être déposées à la Direction de la Culture, 16 rue Emile Zola à Perpignan.

Les participants dont les œuvres n'ont pas été retenues devront impérativement procéder à leur retrait entre le 19 et le 23 novembre 2018.

Les lauréats devront impérativement procéder au retrait de leurs œuvres après l'exposition, soit entre le 7 et le 11 janvier 2019.

Assurance

Les œuvres exposées seront assurées contre les risques de dégradation et de vol par effraction pendant la durée de l'exposition.

Communication

La participation au concours implique que les artistes sélectionnés accordent aux organisateurs tous droits quant à la diffusion et/ou la reproduction en vue de la promotion du présent concours, sans autre contrepartie que l'exposition de leur œuvre. La reproduction de l'une des 20 œuvres sélectionnées servira de visuel de l'affiche de l'exposition.

Composition de la candidature

- Le formulaire de candidature daté et signé
- Le texte explicatif
- L'œuvre emballée
- Le règlement daté paraphé et signé, précédé de la mention lu et approuvé.

L'ensemble des pièces est à déposer auprès de la Direction de la Culture, Service des Musées, 16 rue Emile Zola à Perpignan.

Horaires pour le dépôt : du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Renseignements : 04 68 66 19 77

04 68 66 33 18

perpignan.culture@mairie-perpignan.com

Formulaire de candidature

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Téléphone portable _____ Courriel _____

Site internet /blog _____

Acceptation du règlement

Acceptation du règlement

L'inscription au concours implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité

Signature du participant

(Précédée de la mention *lu et approuvé*)

A

Le